

Accord Prévoyance

Reprise des négociations

Tous les salariés ont été récemment informés que les négociations, au niveau du Groupe Safran, venaient de reprendre sur l'harmonisation de la Prévoyance. De nouvelles réunions sont déjà en perspectives ; le 26/09 et 24/10.

Quelques rappels :

Les négociations ont démarré en février 2006. Après de longs mois de tractations, le 25 octobre 2007, la direction du Groupe Safran, par la personne de Mme Castéra, propose à la signature un accord qu'elle qualifie de « définitif ». En clair, il est soumis à la signature des organisations syndicales sans la moindre possibilité de modifications – A prendre ou à laisser.

Mais que contient cet accord ?

Le principe de créer un accord Groupe pour un système de Prévoyance dédié à l'ensemble des salariés est un principe auquel nous adhérons. Mais, sans nous étendre sur un comparatif des prestations, en tant que mutualistes MC Défense, nous pouvons considérer que le projet d'accord Groupe ne va pas dans le bon sens sur deux points précis :

***soutien intergénérationnel** : le principe même d'une mutuelle est de subvenir au besoin de tous. Personne ne choisit volontairement d'être malade. Nous cotisons tous avec l'espoir de rester bien portant, mais malheureusement, personne n'est à l'abri d'un problème de santé. Il est prouvé que, plus on vieillit plus on a besoin de soin. Le fait de séparer les deux régimes de prévoyance entre d'un coté les actifs et de l'autre les retraités n'est pas acceptable. Même si une certaine norme IRFS, impose aux mutuelles de provisionner les besoins pour les retraités, il n'est pas permis de les « parquer » dans un régime à part. D'autant que le provisionnement duquel nous bénéficions aujourd'hui appartient en partie aux retraités qui ont su jusqu'à ce jour mettre en place et gérer une des meilleures mutuelles du groupe.

***calcul des cotisations** : la cotisation M.C. Défense est exclusivement calculée en pourcentage sur le revenu fiscal, tout en tenant compte du nombre de personnes qui compose le foyer. Le nouveau régime, selon le projet d'accord Groupe, fait la part belle à une cotisation fixe. En clair, à nombre d'ayant droits équivalents, un directeur aurait pratiquement la même cotisation à payer qu'un collaborateur.

Les positions des organisations syndicales :

FO ne signera pas l'accord.

Les syndicats CFTC et CFE/CGC sont signataires mais, à condition d'être accompagnés dans leur démarche par un syndicat majoritaire.

De fait, tous les regards se tournent vers la CGT et la CFDT.

Quels intérêts conduisent ces 2 organisations syndicales à poursuivre les négociations. Pour les mutualistes M.C. Défense, nous savons pertinemment que nous serons les grands perdants. Quant à la menace de la direction de vouloir dénoncer les accords existants, il suffit de reprendre le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2007 - M.C. Déf. : section mutualiste interentreprises Snecma . Il est écrit : « Comme elle l'avait annoncé, la Direction du Groupe indique que, dans l'hypothèse où l'accord d'harmonisation Groupe ne serait pas signé, les régimes actuels seraient maintenus ».

L'avenir de notre système de prévoyance, repose sur une décision appartenant à la CFDT ou de la CGT.

Que la direction du Groupe propose une harmonisation Prévoyance est une chose, mais il est de la responsabilité de la CGT et de la CFDT de ne pas signer un tel accord comportant des régressions majeures.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr